

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2024

Présent-e-s

Bureau :	CLERC	Tobias	DC-VL	Président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} vice-président
	NOBS	Cyril	UDC	2 ^e vice-président
	(fonction en début de séance, puis membre)			
	SANCHEZ	Francisco	PS	1 ^{er} secrétaire
	BOCCARD	Damien	Ve	2 ^e secrétaire
	BILLET	Isabelle	MCG	Membre
	(a démissionné le jour d'avant et en cours de séance, devient 2 ^{ème} vice-présidente)			

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Yolande	DC-VL
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	BUSSET	Jean-Bernard	DC-VL
	DEIANA	Ivan	DC-VL
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	EDINGER W.	Anna	LR
	FERATI	Bektesh	HP
	FONTANINI	Marco	PS
	FREHNER	Antoine	LR
	HALIMI	Hysri	PS
	HARTMANN	Esther	Ve [arrivée à 19 :10]
	HEINIGER	Claire	Ve
	HILLEMANNNS	Hartmut	PS
	ISWALA	Placide	PS
	KINDU	Trésor	PS
	LOUREIRO	Daniel	HP
	MURCIANO	Claudine	Ve
	OSMANI	Alban	MCG
	RHEINER	Fabrice	MCG
	SCHWEIZER	Adriana	HP
	SERRANO	Philippe	LR
	TRIPPEL	Martin	HP
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	UM	Esther	Ve
	WRZOSOWSKI	Gregor	LR

Absent : GAETANINO Marco HP

Assistent à la séance

CORNUZ	Eric	Ve	Maire
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	HP	Conseillère administrative

<i>MCG</i>	<i>Mouvement des citoyens genevois</i>	<i>PS</i>	<i>Parti socialiste</i>
<i>DC-VL</i>	<i>Parti démocrate-chrétien et Verts libéraux</i>	<i>HP</i>	<i>Hors-parti</i>
<i>UDC</i>	<i>Union démocratique du centre</i>		
<i>PLR</i>	<i>Parti libéral-radical</i>	<i>Ve</i>	<i>Les Verts de Meyrin-Cointrin</i>

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.
2. Assermentation de M. Ivan Deiana (PDC-VL) en remplacement de M. Pascal Seeger, démissionnaire.
3. Assermentation de M. Alban Osmani (MCG) en remplacement de M. Faruk Osmani, décédé.
4. Assermentation de M. Luzayamo Kindu (PS) en remplacement de M. Michel Fabre démissionnaire du parti socialiste (siégeant en tant que hors parti) et du municipal. (sous réserve de la confirmation du SVE)
5. Assermentation de Mme Rachel Haas (PDC-VL) en tant que membre suppléant du Conseil municipal, en remplacement de M. Ivan Deiana, désormais membre titulaire.
6. Election d'un-e 2^{ème} vice-président-e du Bureau du Conseil municipal, en remplacement de M. Martin Trippel, hors-parti.
7. Election d'un-e président-e de la commission santé et sécurité, en remplacement de Mme Adriana Schweizer, hors-parti.
8. Election d'un-e président-e de la commission développement urbain, en remplacement de M. Pascal Seeger, démissionnaire.
9. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité, en remplacement de M. Pascal Seeger, démissionnaire.
10. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal suppléant-e à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité, en remplacement de M. Bektesh Ferati, hors-parti.
11. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal suppléant-e à la Colonie de vacances La Ruche, en remplacement de M. Daniel Loureiro, hors-parti.

12. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal suppléant-e au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble*, en remplacement de M. Martin Trippel, hors-parti.
13. Nomination d'un-e délégué-e du Conseil municipal à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement, en remplacement de Mme Adriana Schweizer, hors-parti.
14. Nomination d'un-e délégué-e du Conseil municipal à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement, en remplacement de M. Faruk Osmani, décédé.
15. Nomination d'un-e délégué-e du Conseil municipal au sein du conseil de fondation de la Fondation Nouveau Meyrin, en remplacement de M. Martin Trippel, hors-parti.
16. Nomination d'un représentant du PLR MC en tant que vice-président du bureau du local de vote, en remplacement de M. Davit Ghukasyan, démissionnaire.
17. Communications du Bureau du Conseil municipal.
18. Communications du Conseil administratif.
19. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
20. Délibération n° 2024-15 présentée par la commission coopération et solidarité internationales au nom du Conseil municipal de la commune de Meyrin, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de **CHF 50'000.-** destiné à l'association MEDAIR pour un soutien aux personnes affectées au Kivu du Nord en RDC.
21. Délibération n° 2024-16 relative à une aide d'urgence de **CHF 25'000.-**, proposée par le Conseil administratif, visant à apporter un soutien à la population des communes impactées par les intempéries de l'été 2024, dans les cantons du Tessin, du Valais et des Grisons.
22. Délibération n° 2024-17 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 8'670'000.-** en vue de l'agrandissement de l'école de Cointrin.
23. Résolution n° 2024-05 présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, M. Tobias Clerc, au nom du parti Démocrate-Chrétien et Vert' Libéral et M. Francisco Sanchez, au nom du parti Socialiste, demandant la limitation des sucres et d'aliments transformés industriellement dans l'alimentation offerte aux enfants dans les EVE de Meyrin.
24. Motion n° 2024-06 présentée par Pascal Seeger au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'Libéral demandant la coloration des chemins de la Campagne Charnaux, voire de la future voie verte communale, avec de la peinture photoluminescente.
25. Motion n° 2024-07 présentée par Esther Hartmann au nom du groupe des Vert.e.s de Meyrin Cointrin et par Marco Fontanini au nom du groupe Socialiste de Meyrin-Cointrin pour l'audition et l'étude des collaborations possibles avec le Comité Citoyen de l'Alimentation, Meyrin.
26. Pétition n° 2024-04 en faveur d'un droit des nuages dans le ciel meyrinois.

27. Pétition n° 2024-05 demandant de préserver la santé des chiens à Genève.
28. Annonces de projets.
29. Propositions individuelles.
30. Questions.

* * *

Le président ouvre la séance et procède aux salutations d'usage. Il rappelle les processus d'usage pour les questions et propositions individuelles à remettre avant la pause. De plus, il demande à l'assemblée de respecter la charte éthique du Conseil municipal, qui a été lue lors de la séance du 25 juin.

M. Clerc souhaite rendre hommage à M. Faruk Osmani, conseiller municipal, décédé subitement, le 7 juillet dernier :

« M. Osmani était un conseiller municipal de Meyrin engagé. Son engagement pour la communauté, sa sincérité et son désir de contribuer à l'amélioration de la vie des habitants de Meyrin ont marqué tous ceux qui ont eu la chance de le connaître et de travailler avec lui. Elu pour la première fois le 25 mars 2007 sur la liste des Vert.e.s de Meyrin Cointrin, Faruk a décidé rapidement de poursuivre son mandat en tant qu'indépendant.

Malgré son absence du Conseil municipal après l'élection de 2011, Faruk est resté actif et impliqué dans la vie publique. Son retour au Conseil d'abord en tant que suppléant, le 30 mai 2023, puis en tant que remplaçant de Sanida Husanovic, dès le 30 avril 2024, témoigne de son engagement pour la Commune.

La disparition de Faruk Osmani laisse un grand vide à Meyrin et dans notre conseil. Sa voix, ses idées, son énergie manqueront à toutes et à tous. Nous nous souviendrons de lui comme d'un homme passionné et généreux.

A sa femme, à sa fille et son conjoint, à ses fils, à sa famille, à ses amis, à tous ceux qui l'ont connu, nous adressons au nom du Conseil municipal, nos sincères condoléances.

Reposez en paix M. Osmani. »

M. Clerc précise que plusieurs groupes politiques ont manifesté le souhait de prendre la parole.

Mme Murciano déclare :

« Les Vert.e-s de Meyrin tenaient également à manifester un hommage à M. Faruk Osmani, qui a été élu conseiller municipal de notre parti de 2007 à 2011. C'est en avril 2024, mais cette fois-ci pour le MCG, qu'il a rejoint à nouveau l'hémicycle.

Après avoir été pendant de nombreuses années membre du syndicat FOBB/SIB/UNIA, originaire du Kosovo, il a également été actif dans les associations albanaises : Université populaire albanaise, l'EPA et le Cercle albanais meyrinois, entre autres.

Il s'est par ailleurs engagé au sein de l'association *J'y vis, j'y vote* pour le droit de vote des étrangers, car la participation de tous à la vie et à la destinée de notre commune lui tenait particulièrement à cœur.

Lors de la campagne de 2007, il disait s'être engagé : « *pour créer les conditions d'une vie en société qui permettent à chacun-e d'y trouver sa place.* »

C'est désormais grâce à ses deux enfants, engagés en politique, que ses valeurs perdureront.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris sa disparition. Il nous a quitté si soudainement le 7 juillet 2024, lui qui avait l'air tellement solide !

Nous avons tous été sous le choc !

Il est parti bien trop tôt et il nous rappelle qu'ici-bas nous sommes bien peu de choses.

Nos pensées et nos plus sincères condoléances vont vers son épouse Adifete, ses enfants, Alban, Xhevrie et Dardan, son gendre Hysri ainsi qu'à tous les membres de sa famille en Suisse et au Kosovo.

Nous vous exprimons tout notre soutien et notre solidarité.

Repose en paix Faruk. »

M. Rheiner déclare au nom du MCG :

« Memento mori ! Faruk que la terre te soit légère !

Sous tes airs austères et réservés, se cachait un homme loyal et sincère et un cœur empli de joie de vivre. Voici le peu que j'ai retenu de ce camarade de parti, fidèle à Meyrin.

Nos pensées vont à la famille, à laquelle j'adresse au nom du MCG et de ce Conseil, nos sincères condoléances. »

M. Fontanini rappelle que M. Osmani était actif en politique depuis longtemps et a assumé différents rôles. Son engagement très vif, son expérience, vont manquer au Conseil municipal, ainsi que ses discussions, sa proximité politique et personnelle.

Face à ce départ soudain, les pensées vont à la famille, à Hysri son gendre, camarade de parti, à sa femme Xhevrie et également fille du défunt, et à ses amis en Suisse comme au Kosovo.

Il souhaite, vu que M. Osmani voit tout maintenant de là où il est, qu'il les protège de là-haut et qu'il aide le Conseil dans sa mission, qui reste importante.

Il conclut en remerciant M. Osmani.

M. Serrano tient au nom du PLR de Meyrin Cointrin à faire part de leur grande tristesse et adresse à tous ses proches, ses condoléances.

Il rappelle que le Conseil municipal a connu deux départs soudain en son sein. Ce sont des épreuves difficiles et il partage la peine du MCG et de la famille.

M. Osmani était un acteur politique de longue date à Meyrin, beaucoup plus que certains dans l'hémicycle. Il s'est lancé en 2001 avec un parti qui se nommait Diaspora et il était intéressant de le voir avancer. Nul doute qu'il a propagé le virus à ses enfants et à sa belle-famille. Il relève que M. Osmani était un démocrate convaincu. Il a œuvré pour ses idées. Il présente une nouvelle fois toutes ses condoléances à toute sa famille. « Merci à toi Faruk et bon voyage. »

M. Clerc demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en hommage à M. Osmani.

[Une minute de silence.]

M. Clerc déclare qu'une bougie s'est éteinte et une autre s'est allumée avec la naissance d'Elza Halimi, dans le courant du mois d'août. Il transmet ses félicitations aux parents pour cet heureux événement. *[Applaudissements]*.

M. Clerc ajoute que le Bureau souhaite ajouter un nouveau point à l'ordre du jour, le point 6bis suite à la démission de Mme Billet du Bureau, reçue la veille. Afin de permettre son remplacement, ce point sera ajouté.

Le président fait part également de la démission de M. Pascal Seeger au 1^{er} septembre 2024. (lecture de la lettre)

Chères Conseillères, chers Conseillers,

Après plus de quatre ans passés au sein du Conseil municipal de Meyrin, je souhaite vous informer de ma décision de quitter mes fonctions à compter du 1^{er} septembre 2024.

Cette lettre est pour moi l'occasion d'exprimer ma sincère gratitude et de partager avec quelques réflexions sur notre travail commun. Ce fut un plaisir et un honneur d'œuvrer à vos côtés et notamment en tant que président de la commission du développement urbain. Ensemble, nous avons pu faire avancer des projets importants et adopter des délibérations, des motions et des résolutions qui auront un impact durable sur notre commune.

Parmi les initiatives dont je suis particulièrement fier, je retiendrai principalement la déclaration de l'urgence climatique, un engagement fort et nécessaire pour notre avenir collectif, la réduction de la pollution lumineuse pour protéger notre environnement nocturne et la biodiversité, l'augmentation des installations photovoltaïques, une réponse proactive aux défis énergétiques et à la prévention des pénuries d'électricité, la mise en place des futures écopatrouilles visant à sensibiliser et à agir concrètement pour la promotion de l'écoresponsabilité de nos concitoyens et des entreprises sur notre territoire.

Je tiens également à souligner l'extraordinaire travail de collégialité autour du catalogue des subventions du Fonds énergie, climat et biodiversité. Ce projet est un exemple brillant de ce que nous pouvons accomplir ensemble lorsque nous unissons nos forces et nos idées sans clivage politique.

Travailler avec vous et l'administration a été une expérience enrichissante. J'ai apprécié nos débats, la confrontation de nos idées et les échanges constructifs qui m'ont permis de mieux comprendre la politique meyrinoise. Ces moments resteront gravés dans ma mémoire et je suis convaincu que notre travail commun portera ses fruits pour les générations futures.

Je vous remercie pour votre soutien, votre engagement et votre collaboration durant toutes ces années.

Je vous souhaite à toutes et à tous plein succès pour cette fin de législature.

Comme dernier coup d'éclat, je vous soumets une dernière motion de mon cru pour illuminer la campagne Charnaux, voire d'autres lieux de notre si belle commune.

Avec toute ma gratitude et mes salutations.

Pascal Seeger

P.S : je n'ai pas dit mon dernier mot concernant les carports.

M. Clerc donne ensuite lecture de la lettre de démission de M. Fabre.

*Monsieur le Président, Cher Tobias,
Chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux,*

Le temps est venu de tourner une page : pratiquement 10 ans au service de la population de Meyrin. J'ai passé 9 ans dans ce Municipal : une expérience très enrichissante, qui m'a apporté beaucoup de plaisir.

Mon engagement d'élu de terrain s'est arrêté le 1^{er} septembre 2024. En effet, j'ai accepté un poste dans l'administration cantonale au service des affaires communales, qui est incompatible avec un mandat électoral dans une commune. Aussi belle soit-elle.

Je voulais remercier chaleureusement les électrices et les électeurs de Meyrin qui m'ont permis de vivre cette expérience, remercier la Conseillère administrative et les Conseillers administratifs qui se sont succédé au service de notre ville. Remercier l'ensemble de l'administration pour son immense travail et l'ensemble des discussions en commission. J'ai beaucoup appris et vous remercie.

Enfin, vous toutes et tous que dire de nos échanges teintés par nos couleurs politiques mais toujours guidés par l'intérêt des Meyrinoises et Meyrinois. Des débats parfois tendus mais toujours respectueux de l'autre. La gestion de la parole politique m'a beaucoup enrichi et tempéré un caractère un peu impulsif. Apprendre à écouter fait partie de la vie politique et ce n'était pas forcément gagné au début.

Du fond du cœur à vous toutes et tous, en espérant avoir été à la hauteur des enjeux. Avec cette démission s'ouvre une nouvelle page pour moi. Avec une autre casquette d'autres projets à réaliser. Mais je vais garder un souvenir rayonnant de cette période politique de ma vie. Ceci n'est pas un adieu mais un au revoir. Dans mes nouvelles fonctions, nous serons très certainement appelé à nous côtoyer, soit avec un autre maillot et d'autres intérêts à défendre mais dans le même état d'esprit qui m'a animé durant ses 9 ans dans ce municipal. Alors au revoir et merci pour tout.

Michel Fabre

M. Clerc rappelle également la démission de l'UDC de Mme Schweizer, M. Ferati et M. Trippel, qui siégeront dorénavant en hors-parti.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.

Le président soumet à l'approbation le **procès-verbal**, qui est accepté par 29 oui, soit à l'unanimité.

M. Wrzosowski demande, au nom du PLR, que l'on inverse le point 20 et le point 21.

M. Amato déclare que sur le principe, cela ne pose pas de problèmes aux Vert-e-s de vouloir inverser les deux points, mais il ne comprend pas l'intérêt de le faire. S'il s'agit d'une crainte que tous les objets ne puissent être traités, cela est légitime, mais il préfère que cela soit géré par le Bureau.

M. Wrzosowski répond qu'il s'agit de s'assurer de l'équité de traitement des deux points.

M. Clerc soumet au vote **l'inversion entre le point 20 et 21 de l'ordre du jour**, qui est acceptée par 15 oui, 9 abstentions et 4 non.

* * *

2. Assermentation de M. Ivan Deiana (PDC-VL) en remplacement de M. Pascal Seeger, démissionnaire.

3. Assermentation de M. Alban Osmani (MCG) en remplacement de M. Faruk Osmani, décédé.

4. Assermentation de M. Luzayamo Kindu (PS) en remplacement de M. Michel Fabre démissionnaire du parti socialiste (siégeant en tant que hors parti) et du municipal.

M. Clerc demande à ces personnes de se présenter au centre de l'hémicycle et à l'assistance de se lever. Il demande aux personnes concernées de promettre ou de jurer après la lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Deiana, M. Kindu, M. Osmani le promettent à tour de rôle.

[Applaudissements]

* * *

5. **Assermentation de Mme Rachel Haas (PDC-VL) en tant que membre suppléante du Conseil municipal, en remplacement de M. Ivan Deiana, désormais membre titulaire.**

M. Clerc demande à Mme Haas de venir s'installer au centre à côté de l'agent de la police municipale et à l'assistance de se lever :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Mme Haas le promet. *[Applaudissements]*

* * *

6. **Election d'un-e 2^{ème} vice-président-e du Bureau du Conseil municipal, en remplacement de M. Martin Trippel, hors-parti.**

M. Nobs, en tant que seul élu de l'UDC, se présente en tant que 2^{ème} vice-président du Bureau du Conseil municipal de Meyrin.

M. Rheiner présente Mme Billet au nom du MCG, ce qui serait un rajustement de proportion par rapport au nombre de conseillers par parti.

M. Nobs remercie le président. Il trouve cette proposition malhonnête et trouve ce procédé irrespectueux par rapport au code de bonne conduite. On démissionne pour ensuite postuler au Bureau à la place de l'UDC. En effet, il rappelle qu'en date du 15 juillet 2024, il avait convenu avec l'assistant politique et en copie du président du Conseil municipal, qu'il postulerait au poste de deuxième vice-président au Bureau en remplacement de son très cher collègue Martin Trippel. Ce dernier avait annoncé au Bureau du 2 septembre la candidature de M. Nobs. Aujourd'hui, il s'oppose à cette mascarade pour élire sa chère collègue MCG comme deuxième vice-présidente au mépris des accords du début de législature en 2020.

Il rappelle que le MCG a obtenu 9.41% alors que l'UDC en a obtenu 15,36%, et est devenu le quatrième parti le plus important de Meyrin. A ce jour, il reste le seul élu UDC dans ce Conseil, mais il représente toujours l'électorat UDC.

M. Nobs demande le vote nominatif.

M. Clerc demande s'il est suivi, ce qui n'est pas le cas et de plus, il rappelle que les élections se déroulent à bulletins secrets.

[M. Groguz et M. Sanchez distribuent les papiers pour le vote à bulletins secrets.]

Le président rappelle les noms des deux candidats, Mme Billet ou M. Nobs, et prie les conseillers de noter leur candidat sur le papier qui vient de leur être distribué.

M. Clerc déclare que le nombre de bulletins :

Distribués : 33

Rentrés : 33

Non valables : 8

Valables : 25

Le président annonce que **Mme Billet est élue à la deuxième vice-présidence du Bureau du Conseil municipal par 19 voix.** *[Applaudissements]*.

M. Trippel déclare que cette manière de procéder est issue d'une discussion au cours du voyage de législature. Les résultats des élections de 2020 font foi selon ses renseignements et c'est bien l'UDC qui a eu le plus de voix. Donc en dépit de la démission d'une première personne et de 3 autres au cours de la législature, cela ne devrait rien changer par rapport à cela. Il fait part donc de sa désapprobation face à ce procédé.

M. Clerc le remercie pour ce partage d'opinion.

* * *

6 bis) **Election d'un membre au bureau en remplacement de Mme Billet, démissionnaire.**

N'ayant pas d'autre choix, **M. Nobs** présente sa candidature pour représenter l'électorat qui a voté UDC.

Le président en prend acte.

[Applaudissements].

* * *

7. **Election d'un-e président-e de la commission santé et sécurité, en remplacement de Mme Adriana Schweizer, hors-parti.**

M. Nobs souhaite éviter tout conflit d'intérêts en raison de ses fonctions APM. Bien que la présidence de la sécurité devrait revenir à l'UDC selon les accords établis en début de législature, il considère inapproprié d'occuper ce poste en raison de ses fonctions en tant qu'agent de la police municipale. Cette double casquette pourrait engendrer des questionnements légitimes sur l'impartialité des décisions. Afin de respecter des questions d'équité et d'intégrité, il préfère céder cette présidence à un autre membre du Conseil municipal tout en revendiquant la présidence d'une autre commission. Cette solution permettrait de préserver l'équilibre initialement convenu et garantir une répartition juste des responsabilités au sein de cette

législature. Il propose au PDC-VL de prendre la présidence de la commission santé et sécurité et que la présidence de la commission développement urbain soit transmise à l'UDC.

M. Fontanini remercie M. Nobs pour ses propos et déclare que M. Sanchez souhaite présenter sa candidature à la présidence de la commission santé et sécurité ; spécialiste RH en assurances sociales avec brevet fédéral, formateur d'apprentis en entreprise avec une solide expérience dans la formation d'apprentis en entreprise, expert au CFC d'employé de commerce, expert aux examens professionnels du brevet fédéral en assurances sociales et enseignant au cours interentreprises en assurances sociales. De plus, M. Sanchez est réfléchi, prépare très bien ses dossiers ; par conséquent, le parti socialiste souhaite proposer sa candidature pour la présidence de cette commission.

N'ayant d'autres candidats, **M. Clerc** annonce l'élection de **M. Sanchez** par acclamation. *[Applaudissements]*.

* * *

8. **Election d'un-e président-e de la commission développement urbain, en remplacement de M. Pascal Seeger, démissionnaire.**

Mme Boccard déclare que le groupe DC-VL présente M. Busset à cette présidence au vu de sa longue expérience de par le passé au sein du Conseil municipal.

N'ayant d'autres candidatures, **M. Clerc** déclare **M. Busset** élu à la présidence de la commission développement urbain par acclamation. *[Applaudissements]*.

* * *

9. **Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité, en remplacement de M. Pascal Seeger, démissionnaire.**

M. Busset annonce la candidature de M. Ivan Deiana.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Clerc** déclare **M. Deiana** élu par acclamation. *[Applaudissements]*.

* * *

10. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal suppléant-e à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité, en remplacement de M. Bektesh Ferati, hors-parti.

M. Nobs propose sa candidature.

N'ayant pas d'autres candidats, **M. Clerc** déclare **M. Nobs** élu comme délégué suppléant par acclamation. *[Applaudissements]*.

* * *

11. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal suppléant-e à la Colonie de vacances La Ruche, en remplacement de M. Daniel Loureiro, hors-parti.

M. Fontanini présente Mme Barona Garces, anciennement Dimopoulos, très active dans la vie associative meyrinoise, très proche de ce milieu. Le parti socialiste est convaincu qu'elle a toute sa place dans cette commission.

N'ayant pas été informé du changement de nom, **M. Clerc** annonce Mme Dimopoulos (Barona Garces) élue par acclamation. *[Applaudissements]*.

* * *

12. Election d'un-e délégué-e du Conseil municipal suppléant-e au comité de rédaction du journal Meyrin Ensemble, en remplacement de M. Martin Trippel, hors-parti.

M. Nobs présente sa candidature.

N'ayant pas d'autres candidats, **le président** annonce l'élection de **M. Nobs** en tant que suppléant au comité du journal Meyrin Ensemble par acclamation. *[Applaudissements]*.

* * *

13. Nomination d'un-e délégué-e du Conseil municipal à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement, en remplacement de Mme Adriana Schweizer, hors-parti.

M. Nobs présente sa candidature.

M. Clerc en prend note.

* * *

14. Nomination d'un-e délégué-e du Conseil municipal à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement, en remplacement de M. Faruk Osmani, décédé.

M. Rheiner nomme M. Alban Osmani en l'honneur et à la mémoire de son père.

M. Clerc en prend note également.

* * *

15. Nomination d'un-e délégué-e du Conseil municipal au sein du conseil de fondation de la Fondation Nouveau Meyrin, en remplacement de M. Martin Trippel, hors-parti.

M. Nobs déclare que l'UDC remercie M. Trippel pour son mandat auprès de la Fondation Nouveau Meyrin. Au vu de sa démission du parti UDC, il nomme **Mme Corinne Wullschleger**, laquelle était conseillère municipale de 2015 à 2020 et connaît très bien les sujets de la Fondation Nouveau Meyrin.

M. Clerc en prend bonne note.

M. Trippel fait part de sa déception face à la volteface du parti UDC, dont le comité de la section meyrinoise lui avait promis qu'il pouvait continuer son mandat en tant que délégué à la FNM. Il se pose vraiment des questions sur ce qu'il fait encore là.

M. Clerc peut comprendre sa déception, mais il ne peut rien y faire étant donné qu'il s'agit d'une nomination.

* * *

16. Nomination d'un représentant du PLR MC en tant que vice-président du bureau du local de vote, en remplacement de M. Davit Ghukasyan, démissionnaire.

M. Serrano déclare que M. Philippus de Koning prendra cette place. M. De Koning a un long passé d'expatrié, représentant les compagnies aériennes suisses à l'étranger, titulaire d'un master en économie, un très bon calibre et le PLR MC est

convaincu qu'il sera parfait pour gérer ce local de vote en remplacement de M. Ghukasyan, qui a démissionné du PLR comme certains l'auront appris par la presse.

* * *

17. Communications du Bureau du Conseil municipal.

a) Dates du Conseil municipal du 1^{er} semestre 2025.

Bureau	CM	Ordre du jour
20 janvier	28 janvier	
10 février	18 février	
10 mars	18 mars	
7 avril	15 avril	Intro. comptes 2024
12 mai	20 mai	Vote comptes 2024
lundi 2 juin 2025		Installation nouveau CM
16 juin	24 juin	
	25 juin	Séance de réserve

b) Décisions de l'ACG

M. Clerc informe qu'il a reçu une série de 8 décisions de l'ACG soumise à opposition des conseillers municipaux avec un délai au 15 octobre 2024.

M. Grognuz procède à la lecture des 8 décisions :

- Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 10'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition ;

- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal (800'000 francs) ;
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'500'000 francs ;
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 350'000 francs ;
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement, en 2025, par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs ;
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs ;
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2025, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre ;
- Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2025, du Fonds intercommunal au financement de l'acquisition de 6 minibus pour la prestation du Bibliobus intercommunal.

c) Tournoi des élus

M. Clerc annonce qu'au centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates se tiendra le tournoi des élus le samedi 14 septembre 2024, dont une équipe de Meyrin et de Lancy affrontera le FC Grand Conseil.

d) Inauguration Manivelle

Le président fait part d'une invitation de la part de la Manivelle qui inaugure son antenne meyrinoise le 19 septembre prochain à 18h 30 à la rue des Boudines 1. Tout le Conseil municipal est invité.

e) Pas de retraite anticipée pour la Maison Vaudagne

M. Clerc annonce que la Maison Vaudagne fête ses 60 ans le dimanche 22 septembre de 13h à 19h et tout le Conseil est également invité. Il explique qu'une fresque participative sera élaborée. Toutes les informations se trouvent sur le site de la Maison Vaudagne.

f) Courrier de l'association suisse des amis d'Haïti

M. Clerc déclare avoir reçu un courrier fin juin de cette association qui décrit ses activités. Ce courrier est à disposition des élus qui le souhaitent.

g) Courrier de M. René Ecuyer

M. Clerc résume le courrier de M. Ecuyer datant du 28 juin 2024. M. Ecuyer se plaint, suite à une amende d'ordre reçue par un aide-soignant, venu effectuer des soins à son domicile.

Le président rappelle que le Bureau n'est pas apte à trancher en la matière. Seul l'agent qui a délivré l'amende d'ordre a la possibilité de retirer cette amende.

Le courrier va être transmis au Conseil administratif afin d'espérer une issue positive.

h) Cour des comptes

M. Clerc explique avoir reçu une demande de rencontre d'un des candidats à la Cour des comptes qu'il n'a pas pu honorer.

i) Courrier FC Meyrin

Le président déclare que ce club remercie la Commune pour son soutien et a remis 6 entrées aux membres du Bureau pour les matchs de la première équipe.

* * *

18. Communications du Conseil administratif.

Législature 2025-2030 – séance d'installation du Conseil municipal

Le Conseil d'Etat a arrêté au lundi 2 juin 2025 la date de séance d'installation des conseils municipaux des communes genevoises, sauf celles dont l'élection ne serait pas encore validée.

À Meyrin, la séance d'installation sera suivie d'un apéritif dînatoire auquel seront conviés les membres du Conseil municipal fraîchement élus ainsi que ceux de la législature précédente.

Utilisation de smartvote pour les prochaines élections municipales

Le Conseil administratif a validé l'utilisation d'une application en ligne pour les prochaines élections communales, qui permet aux électeurs de comparer leurs intentions de vote avec celles des candidats ou des partis à travers un questionnaire en ligne portant sur différents thèmes politiques. L'élaboration du questionnaire de base est faite en collaboration avec la Ville, les partis politiques et des acteurs de la

société civile. Les chefs de groupe seront prochainement contactés par la société smartvote.

Le coût de cette démarche s'élève à CHF 11'850.-.

Elections communales : emplacement des stands politiques

En vue de la campagne politique des prochaines élections communales de 2025, les partis politiques pourront bénéficier chacun d'un « chalet », qui sera situé entre le Forum et le centre commercial. Toutefois, les dimensions des stands ne pourront excéder la taille de 4m sur 2.4m étant donné que l'emplacement ne permet que de mettre 7 chalets. Un tirage au sort des emplacements par parti est envisagé pour éviter toute iniquité.

Ces emplacements entreront en vigueur dès le 11 septembre et pourront ainsi être utilisés pour les prochaines dates de votations.

Nous vous rappelons toutefois qu'il est impératif d'adresser une demande d'autorisation à la sécurité municipale pour emplacement sur le marché pour les non professionnels.

Campagne de prévention mobilité douce trottinettes et vélos électriques

En conséquence des résultats relevés lors du dernier Diagnostic local de sécurité liés aux incivilités à la mobilité, dans lequel les personnes interviewées sollicitaient des actions destinées aux mobilités douces, la police municipale entame une campagne de prévention auprès des citoyens et différentes actions.

L'objectif est de faire diminuer notamment les incivilités liées à l'utilisation non conforme à la législation sur les trottinettes électriques, vélos électriques et d'amoindrir le sentiment d'insécurité des piétons et des usagers de la route.

Outre la campagne de communication actuellement menée, des actions sur le terrain seront coordonnées en partenariat avec la police cantonale. Elles permettront de donner un message de prévention aux usagers, voire de répression en cas d'incivilité.

A compter de cette rentrée et jusqu'au prochain Diagnostic local de sécurité, soit 2027, ses actions seront reconduites et se dérouleront d'avril à juin, d'août à septembre, puis aux vacances d'octobre. Leur thématique principale s'élargira à l'ensemble des questions de mobilité douce auxquelles sont confrontées les citoyennes et citoyens. Ce concept sera certainement amené à évoluer en interne, entre les différentes entités du service de la sécurité municipale.

Dépassement budgétaire

Investissement

Selon les art. 51 et 60 de la RAC, les dépassements inférieurs à 10% doivent être votés lors de la clôture des délibérations. Ils doivent être annoncés dès qu'ils sont

connus au Conseil municipal. Un dépassement non compensé de plus de 10% nécessite un crédit d'engagement complémentaire.

D-2020-09 – Crédit de CHF 9'000'000.- destiné à la rénovation et à l'extension du centre de loisirs de la Maison Vaudagne, dépassement de

Un premier dépassement estimé de 4% avait été annoncé en commission du 24.08.2022. Il est actuellement de 8.17%, et ne tient pas compte d'éventuels frais juridiques à venir en lien avec ces faillites. Ce dépassement provient de différents facteurs : le COVID a engendré des frais supplémentaires pour la commune et trois entreprises ont fait faillite pendant la durée du chantier. À chaque faillite, il y a des coûts supplémentaires : refaire un nouvel appel d'offres, engager une entreprise qui doit reprendre la garantie des travaux déjà effectués par d'autres entreprises. Cette délibération devra rester ouverte le temps de la résolution des faillites.

D-2021-33a – Crédit de CHF 2'225'586.- – travaux de gros entretiens et les acquisitions 2022 du PA/PF - compensation

Des travaux urgents complémentaires doivent être effectués sur les toitures de l'école de Champs- Fréchets, en raison de fuites d'eau. Les coûts estimés sont de CHF 80'000. Ceux-ci seront pris sur le disponible total de la délibération.

D-2020-20a – Crédit de CHF 1'519'013.- – travaux de gros entretiens et les acquisitions 2021 du PA/PF - compensation

Les travaux / achats de matériels ci-dessous ont été pris sur le disponible total de la délibération :

- remise en état du sol de la bibliothèque à l'école de Cointrin CHF 8'300.-
- achats de ventilateurs pour l'EVE Champs-Fréchets CHF 2'340.-
- remplacement machine à café pour l'EVE Vergers CHF 2'500.-.

Transports publics genevois – nouvelle ligne en service

Les TPG nous informent qu'une nouvelle ligne 83 reliant Viry (F) à Satigny, Nant-d'Avril est effective depuis le 19 août 2024. Une information à la population a été faite via un article publié dans l'édition de septembre du Meyrin Ensemble et une publication sur notre site Internet.

Transports publics genevois – adaptations des lignes 57 et 73

Les TPG nous informent qu'en raison du chantier du bus à haut niveau de service (BHNS) qui a débuté cet été pour une mise en service courant 2027, une adaptation des tracés des lignes 57 et 73 a été effectuée. Ainsi, l'impact du chantier est minimisé sur les trajets quotidiens des usagères et usagers.

Rénovation de l'école de Meyrin Village

Le Tribunal administratif de première instance (TAPI) a rendu son jugement le 27 juin 2024 dans le cadre du recours déposé contre l'autorisation de construire de l'école de Meyrin village par la PPE, avenue de Vaudagne 4. Le TAPI a déclaré irrecevable le recours déposé par la PPE, son administrateur n'ayant pas effectué les démarches nécessaires auprès de l'assemblée des copropriétaires pour ouvrir une procédure judiciaire au nom de la PPE. De ce fait, les autres arguments de fonds n'ont pas été examinés. Ce jugement était susceptible de faire l'objet d'un recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice.

Dans un courrier daté du 7 août 2024, la PPE avenue de Vaudagne 4 a informé la Commune retirer son recours, y joignant une copie de son courrier recommandé adressé au TAPI en ce sens. Elle acceptait également les engagements pris par le Conseil administratif au sujet du projet de rénovation de l'école, à savoir :

- La mise en place, sur les vitrages de la double surélévation donnant sur le bâtiment de la PPE, d'un écran visuel depuis l'intérieur de l'école,
- Des aménagements paysagers plus qualitatifs sur le pourtour de la parcelle de la PPE, et un déplacement des abris vélos et poussettes hors du périmètre,
- La mise en place des futurs conteneurs de chantier sur un emplacement qui ne soit pas situé aux abords directs de la parcelle de la PPE,
- L'étude du raccordement du bâtiment de la PPE au CAD de l'école,
- La radiation de la servitude réciproque de passage à pied et à véhicules grevant la parcelle de l'école de Meyrin-village et la parcelle de la PPE, permettant aux copropriétaires de la PPE de rentrer dans le parking souterrain. La Commune n'ayant plus d'usage de cette servitude, en raison de l'abandon définitif du projet de parking souterrain au 280 route de Meyrin, une servitude uniquement au profit de la PPE sera inscrite sur les parcelles. La radiation et la constitution de la nouvelle servitude devront passer par une délibération au Conseil municipal, qui lui sera soumise d'ici la fin de la législature en cours.

Avec la fin de ce recours, la procédure judiciaire est donc close, et l'autorisation de construire entre désormais en force. Les travaux de rénovation de l'école vont donc pouvoir se tenir dès l'été 2025, et le bâtiment provisoire sera alors utilisé pour relocaliser les classes dans le cadre des différentes phases de chantier.

Rénovation de l'école de Meyrin village - bâtiment provisoire

Le chantier du bâtiment provisoire de Meyrin village ne s'est pas déroulé selon la planification prévue. Les travaux ont malheureusement subi des retards ces dernières semaines, liés notamment à des difficultés d'approvisionnement en matériaux nécessaires à la fabrication des modules. Le bâtiment n'a donc pas pu être livré et réceptionné pour la rentrée scolaire du 19 août. Avec l'aval du DIP, la classe de 5P qui devait ouvrir dans le bâtiment provisoire, a temporairement pris place dans la salle de soutien de l'ancienne école. Les enfants ont donc bien été accueillis comme il se doit lundi 19 août. A ce stade, il est estimé que cette situation transitoire devrait être de courte durée, quelques semaines au maximum.

L'entreprise en charge de la réalisation des travaux est pleinement mobilisée pour finaliser son chantier dans les meilleurs délais. Les services UTE et GEB sont également engagés pour organiser le futur emménagement dans les nouveaux locaux dans les meilleures conditions, sans rompre le rythme de l'enseignement (déménagement sur un mercredi après-midi).

Pour information, les autres espaces prévus dans le bâtiment provisoire sont : deux salles d'activités pour le parascolaire, une salle de sieste 1P, un réfectoire 1P et une salle de réunion multifonctionnelle. La mise en service différée de ces espaces supplémentaires pour l'année scolaire 2024-2025 est donc moins impactante et interviendra dans la même temporalité.

Image directrice d'urbanisme du secteur Corzon

L'élaboration de l'image directrice d'urbanisme du secteur Corzon est en cours. Ce travail est accompagné d'une démarche de concertation publique. Une première séance sur le diagnostic du site a eu lieu le 21 mars 2024. Cette concertation se poursuivra avec deux séances de dialogue autour de différents scénarios d'aménagement, le lundi 16 septembre (18h30-21h00) et le samedi 21 septembre (9h30-12h00). Les deux séances auront lieu à la maison communale, avenue de Vaudagne 13 bis.

Une large information a été faite en amont de ces événements : distribution de flyers en tous ménages sur les secteurs Cité, Champs-Fréchets et Vergers, article dans le Meyrin ensemble, publication sur le site internet communal et les réseaux sociaux, affiches sur site et dans différents lieux de la Commune.

La commission développement urbain du Conseil municipal a également été associée à cette concertation lors de deux commissions ayant eu lieu le 28 août.

Evaluation de l'écoquartier des Vergers

L'Office de l'urbanisme du Canton va engager cet automne un appel d'offres pour une étude sur la qualité de vie dans trois quartiers : la Chapelle à Lancy, les Vergers à Meyrin et l'écoquartier de la Jonction à Genève.

Il s'agit sur la base de ces trois exemples d'identifier des bonnes pratiques de développement urbain qui seraient reproductibles dans d'autres nouveaux quartiers. L'approche se veut plus sociologique et ainsi orientée sur le vécu et les retours d'expérience des habitants.

L'étude se déroulera sur l'année 2025 ; le service UTE va la suivre pour le lien avec l'urbanisme et effectuera un retour d'information sur les résultats par la suite.

Démission de Nathalie Leuenberger du parti socialiste

Mme Nathalie Leuenberger nous a informé qu'elle a démissionné du parti socialiste depuis le 1^{er} août 2024 et qu'elle siège dorénavant au Conseil administratif en tant que hors-parti.

Aboutissement du référendum contre la délibération relative au crédit de CHF 87'473'186.- du projet Cœur de cité

Le Conseil d'Etat, dans son arrêté du 4 septembre courant, informe de l'aboutissement du référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Meyrin, du 28 mai 2024, ouvrant un crédit de 87'473'186 francs destinés à la réalisation de l'ensemble des éléments du Cœur de cité comprenant les aménagements des espaces publics et le bâtiment de la nouvelle mairie.

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants :

- Nombre de signatures annoncées par les déposants : 1150
- Nombre de signatures contrôlées : 951
- Nombre de signatures exigées : 849
- Nombre de signatures validées : 857

Cet objet sera soumis à la votation le 24 novembre.

* * *

19. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 28 mai 2024, questions de Mme Dimopoulos

Utilisation de grills personnels sur l'espace public

Selon le règlement des espaces publics de la ville de Meyrin LC 30 331, art. 3e, il est interdit de faire du feu et des grillades en dehors des lieux et grills aménagés à cet effet. Les pique-niqueurs doivent donc utiliser uniquement les infrastructures fixes prévues dans ces espaces spécialement aménagés. Des panneaux appropriés implantés sur ces aires de détente signalent explicitement les conditions d'utilisation dont la mention : feux et grillades interdits en dehors des grills prévus.

Périodicité de ramassage épaves de vélos

Lorsqu'un cycle, un véhicule à mobilité douce et/ou une épave de ce type de véhicule est découvert sur la voie publique, le secteur du domaine public & stationnement colle un bandeau orange vif avec la date, le lieu, le matricule, le délai et la date de mise à disposition. Ce contrôle se fait quotidiennement lors de leur patrouille. Ensuite, si le cycle ou le véhicule à mobilité douce n'a pas été enlevé dans le délai imparti (15 jours), le secteur du DPS prend alors rendez-vous avec le service de l'environnement pour procéder à l'enlèvement dudit véhicule et son acheminement à la fourrière cantonale des vélos. En 2023, 19 vélos ont été mis en fourrière ; en 2024, à ce jour, 2 cycles ont été concernés et une dizaine de bandeaux posés.

Séance du 28 mai 2024, question de M. Serrano

Horaires et engagements à la police municipale

Les horaires de la police municipale sont les suivants : du lundi au jeudi de 07h00 à 23h00 ; le vendredi de 07h00 à 24h00, le samedi de 10h00 à 24h00 et le dimanche de 10h00 à 18h00 uniquement du 1^{er} avril au 30 octobre.

Les soucis d'effectifs ont conduit à différer le début du travail du dimanche au 1^{er} mai 2024 en lieu et place du 1^{er} avril.

Les engagements de la police municipale ont été assurés en tenant compte des priorités fixées par le conseiller administratif délégué et le responsable de service, en tenant compte des points de vigilance exposés régulièrement par l'Etat-major.

Les absences de longue durée, ainsi que la période de vacances estivales ont conduit la police municipale à adopter une attitude moins proactive. Elle a travaillé davantage en réactivité sur les événements non planifiés, tout en s'assurant de garder une réserve opérationnelle suffisante pour assurer l'ensemble des manifestations et sollicitations estivales.

Malgré ce fonctionnement dans un mode plus dégradé, l'ensemble des prestations ponctuelles ont été assurées cette année.

Séance du 25 juin 2024, proposition individuelle de Mme Billet

Remise du Mérite au club d'athlétisme de Meyrin

L'appel aux candidatures au Mérite se fait en octobre de chaque année par le biais d'annonces dans le journal communal. Tout un chacun est libre de déposer sa proposition dans le délai imparti. Le Conseil administratif est ensuite appelé à procéder à la désignation du ou des lauréat-s.

Séance du 25 juin 2024, question de M. Fontanini

Fonctionnement des buvettes du Meyrin FC et du Boulodrome

Les buvettes du boulodrome et du stade des Arbères sont soumises à la Loi sur la restauration, le débit de boisson, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et sont considérées comme buvette associative. Leur gestion est sous la responsabilité des clubs, conformément à ce qui été convenu lors de la création de ces installations. La Commune ne perçoit aucun loyer, mais les revenus engendrés par les clubs sont pris en compte dans le calcul de la subvention annuelle.

Séance du 25 juin 2024, propositions individuelles de Mme Heiniger

Géraniums pour les aînés

La proportion de population en âge AVS des communes du Grand Saconnex et de Meyrin est assez différente puisque le Grand Saconnex compte 2000 aînés alors que Meyrin en dénombre 4500.

Ainsi, la Ville de Meyrin a fait le choix de mettre des ressources humaines et financières à disposition de ce public avec un service des aînés (renommé pôle aînés) actif depuis de nombreuses années. Actuellement, le pôle aînés compte 13 collaborateurs-trices.

Les aînés de Meyrin ont plusieurs occasions de recevoir un cadeau, notamment lors du Noël des aînés, et/ou des célébrations des jubilaires, nonagénaires ou nouveaux retraités. Outre ces petites attentions, le pôle aînés s'efforce quotidiennement de créer des opportunités de rencontres et de tissages de liens, que ce soit au travers des activités proposées par la commission consultative, les repas de midi ou encore le Jardin de l'Amitié. C'est d'ailleurs au sein de ce lieu que se déroulent ponctuellement des ateliers floraux, permettant aux participants de repartir chez eux avec une composition florale.

Installation de jeux d'échecs de plein air

Le service de l'environnement a entrepris une étude pour la réhabilitation et le réaménagement des espaces de jeux et de loisirs de la Commune.

Dans ce cadre, en fonction des typologies de ces espaces et de leurs usages, la possibilité d'y implanter des jeux d'échecs ou d'autres aménagements similaires sera étudiée.

Selon l'évolution du projet de parc du Cœur de cité et d'autres projets d'aménagement de l'espace public, il sera aussi possible d'imaginer ce genre d'installation, ainsi que dans les aménagements éphémères de Meyrin village et d'autres quartiers ou encore au Jardin botanique alpin.

Il convient néanmoins de relever que ce genre d'installation nécessite une gestion particulière, consistant à ranger chaque soir les pièces des jeux d'échecs, dans un coffre dédié, pouvant être fermé, afin d'éviter les vols et autres déprédations.

Séance du 25 juin, proposition de Mme Um

Evaluation de l'écoquartier des Vergers

L'outil « quartier en transition » développé par les services cantonaux est un outil intéressant, principalement créé pour accompagner les projets au stade de la planification des quartiers.

Comme indiqué dans notre communication, l'Office de l'urbanisme souhaite compléter sa méthodologie par une approche plus sociologique, axée sur le vécu des habitants. Meyrin a récemment été sollicitée pour participer à cette nouvelle approche, en évaluant le quartier des Vergers.

Cette approche sociologique sera ensuite intégrée à l'outil « quartier en transition » du Canton et une évaluation complète du quartier des Vergers sera in fine réalisée avec cet outil.

Séance du 25 juin 2024, question de Mme Dimopoulos

Collecteur de capsules en aluminium dans les écopoints

La Commune compte 105 écopoints à ce jour. Seuls 28 sites sont équipés de récupérateurs pour les capsules en aluminium répartis dans les différents quartiers,

en fonction de la place disponible sur les sites, du bassin de population environnant ou de la proximité de producteurs importants.

La situation est continuellement observée par les collaborateurs-trices de la section routes et voirie et, le cas échéant, des récupérateurs de capsules supplémentaires peuvent être installés.

Séance du 25 juin 2024, question de M. Frehner

Reprise des capsules en aluminium par Nespresso

Les 28 collecteurs disposés sur les écopoints sont destinés à l'ensemble des capsules en aluminium commercialisées et plus uniquement à celles de la marque Nespresso.

Dès lors, il est exact que Nespresso offre gratuitement à ses clients des possibilités de collecte de ses capsules, mais uniquement en échange de l'achat de nouvelles et elle ne financera pas la collecte d'autres capsules concurrentes récupérées sur le domaine public.

Nespresso est effectivement la première entreprise à avoir commercialisé le café en capsules d'aluminium ; elle a détenu le monopole dans ce domaine durant de nombreuses années. Pour fidéliser sa clientèle ou préserver son image de marque (greenwashing), l'entreprise Nespresso a mis en place et subventionné une filière de valorisation avec les acteurs du marché, tels que Igora (recyclage de l'aluminium) ou Engreen (recyclage du marc de café). Dans ce contexte, les entreprises de collecte étaient financées par la rétrocession de la vente de l'aluminium.

Dès lors, plusieurs autres entreprises se sont positionnées sur le marché du café en capsules et les coûts de collecte et de traitement ont augmenté ; la rétrocession n'étant plus suffisante pour assurer la prestation, cette dernière est dorénavant payante.

Séance du 25 juin 2024, questions de M. Bucher

Scooters au passage Arpenteurs-Coopératives

Comme précisé par le conseiller municipal Denis Bucher, le passage Arpenteurs-Coopératives est frappé d'une interdiction de circuler entre les deux axes et fermé par des bornes rétractables afin que les services municipaux et de secours puissent transiter lors de leurs activités. Les agents effectuent une présence soutenue et verbalisent les contrevenants qui bravent l'interdiction. La police municipale ne peut assurer une présence continue sur ce lieu et il n'est pas envisageable d'installer un obstacle physique car il faut garantir le passage pour les secours en cas de nécessité.

Colonne Morris – arrêt Blandonnet

Il avait été décidé au moment de la mise en œuvre du concept d'affichage que les « colonnes Morris » servant à l'affichage associatif seraient installées dans Meyrin intramuros uniquement. De plus, cet arrêt de tram étant utilisé principalement par les travailleurs du secteur, il avait été à l'époque jugé inutile de disposer à cet endroit

de l'affichage associatif. Il est cependant équipé de panneaux F4 réservés à l'affichage culturel et communal.

Séance du 25 juin, question de M. Serrano

Soumissions projet Cœur de cité

Par rapport aux offres déjà reçues de la part des entreprises, dont la liste a été communiquée lors de la commission du 14 février 2024, la phase 41-Appels d'offres se poursuit, le référendum n'ayant pas d'impact sur l'adjudication des travaux aux entreprises ayant déjà soumissionné. Dans le cas où le référendum n'aboutirait pas au soir du 24 novembre, cela permettra de poursuivre avec les signatures des contrats des entreprises sur la base des offres adjudgées, dont les prix sont bloqués pendant une durée d'un an à compter de la remise des offres (soit env. décembre 2024 et janvier 2025 selon l'offre) et de commencer les phases d'exécution.

A contrario, dans le cas où le référendum aboutirait, les contrats ne seront pas signés et les adjudications seront révoquées comme le prévoit le Règlement sur les marchés publics (art.48).

* * *

20. Délibération n° 2024-16 relative à une aide d'urgence de CHF 25'000.-, proposée par le Conseil administratif, visant à apporter un soutien à la population des communes impactées par les intempéries de l'été 2024, dans les cantons du Tessin, du Valais et des Grisons.

M. Tremblet présente cette délibération, découlant des intempéries subies par plusieurs cantons fin juin. A l'instar du soutien apporté à la ville de la Chaux-de-Fonds l'année en 2023 qui avait été impactée par une tempête dévastatrice, le Conseil administratif a décidé de soumettre cette délibération de CHF 25'000.- afin de pouvoir manifester à nouveau la solidarité envers des communes touchées par des intempéries. Cette somme sera versée à la Chaîne du Bonheur qui a ouvert une opération spéciale pour les cantons touchés. Il ajoute que cette délibération est munie de la clause d'urgence afin que son exécution ne souffre aucun retard dû à un référendum.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **le président** annonce que le Bureau propose un vote immédiat.

M. Wrzosowski souhaite déposer un amendement au nom du PLR.

M. Clerc l'interrompt et lui explique que pour l'instant, ils en sont au traitement de l'objet, à savoir si le vote immédiat est accepté.

M. Serrano propose de faire la pause avant de lancer les débats sur cette délibération.

Avant la pause, M. Clerc soumet aux voix le **vote immédiat** qui est accepté par 33 oui, soit à l'unanimité.

Le président propose de faire une pause et de revenir à 21h.

[Pause]

M. Clerc, avant de passer au débat, rappelle aux membres du public et aux personnes présentes que le moment du repas est un moment où l'on doit respecter les élus et ne pas proférer d'insultes ou quoi que ce soit. Il prie donc les membres du public de faire preuve d'un comportement exemplaire lors de ces moments de convivialité. Il insiste sur le fait qu'une attitude indélicate ne sera en aucun cas tolérée.

Mme Schweizer propose de faire un amendement, avec M. Trippel et M. Ferati, et déclare qu'ils soutiennent cette délibération. Ils souhaitent toutefois augmenter la somme à 75'000.-, 25'000.- par canton. Il est évident que ces derniers sont très touchés par ces événements et trouvent qu'il faut soutenir les cantons qui se trouvent en difficulté. Ils invitent les autres groupes à soutenir leur amendement.

Le président ouvrira le débat sur cet amendement, mais au préalable demande aux autres partis de présenter leurs différents amendements.

Mme Edinger Wrzosowski souhaite également déposer un amendement au nom du PLR, qui est sensible à ce que les vallées alpines subissent et qui propose d'augmenter la somme de la délibération à 50'000.-.

M. Clerc ouvre le débat sur les deux amendements proposés.

M. Amato déclare que son groupe est favorable à l'augmentation de la somme. La crainte est que si l'on donne 75'000.-, la prochaine délibération soit refusée. Pour les Vert.e.s, il est important que la deuxième délibération soit également augmentée. En effet, les Vert.e.s proposent d'augmenter le montant de la délibération dédiée au Nord-Kivu, dont ils feront part en temps voulu.

M. Serrano, au nom de PLR, rappelle que l'usage veut que la somme en cas d'aide d'urgence se monte à 50'000.-. Il comprend que le dossier sur le Nord-Kivu est très émotionnel, mais il est important de raison garder. Il est difficile de donner 50'000.- pour les cantons suisses et 75'000.- pour le Nord-Kivu. Il rappelle que la ville de Genève a alloué 30'000.- pour le Nord-Kivu, le Grand-Saconnex 3'000.-. Il propose d'être cohérents. La possibilité serait de répartir sur 3 délibérations, comprenant 25'000.- pour le Tessin, 25'000.- pour les Grisons et 25'000.- pour le Valais.

M. Busset pense qu'il faut effectivement être cohérents et déclare que son groupe sera favorable de suivre l'amendement à 50'000.-.

Mme Schweizer insiste pour donner 75'000.-, car donner 16'666.- par canton lui semble dérisoire. Elle rappelle que le Conseil avait décidé de donner 50'000.- pour

des arbres à la Chaux-de-Fonds. Par conséquent, pour 3 cantons en difficulté, il est nécessaire de faire un effort et augmenter la somme à 25'000.- pour chacun.

Mme Tschudi-Spiropulo souhaite revenir sur le premier décide, qui indique qu'il s'agit de 25'000.- destinés aux cantons du Tessin, Grisons et Valais. Elle ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire trois délibérations différentes. Elle pense que tout le monde est de bonne volonté.

M. Fontanini peut comprendre le principe de ne pas augmenter la somme, mais à son avis, il est possible de ne pas le voir comme une inflation, mais de le percevoir comme une mesure de solidarité. Il souligne qu'il s'agit d'une petite somme, correspondant à un café par citoyen. Son parti va soutenir la proposition de Mme Schweizer, M. Trippel et M. Ferati.

M. Rheiner déclare que le MCG soutiendra la proposition de Mme Schweizer qui lui paraît tout à fait raisonnable. Il s'agit d'un concours de circonstance que ces deux délibérations sur l'aide d'urgence soit côte à côte et cela stimule une volonté de les traiter de manière égale. Il trouve que Meyrin est une ville généreuse et qu'il est magnifique de pouvoir répartir cet argent avec d'autres dans le besoin.

M. Nobs, au nom de l'UDC, soutiendra la proposition de Mme Schweizer, puisqu'il est important d'aider ses compatriotes.

Au vu de ces prises de positions sur les amendements, **Mme Edinger W.** annonce que le PLR va retirer son amendement.

M. Clerc soumet au vote **l'amendement proposé par les membres hors-parti Mme Schweizer, M. Trippel et M. Ferati avec une augmentation du montant de la délibération n° 2024-16 à 75'000.-**, qui est accepté par 32 oui et 1 abstention.

M. Clerc passe aux prises de position des groupes politiques.

Mme Tschudi-Spiropulo déclare :

« Au moment où j'écrivais cette prise de position, la semaine passée, la vallée de Saas en Valais était à nouveau coupée du monde après un éboulement et des pluies torrentielles. Avant même ce nouveau glissement de terrain, le Valais évaluait déjà à 25 millions de dégâts cet été. Les dégâts sont énormes et seulement en Valais.

En février de cette année, l'émission *Infrarouge* s'interrogeait après les éboulements de Brienz, Schwanden, La Tsoumaz, le val d'Anniviers, à Corsier sur Vevey, si la montagne nous tombait sur la tête.

Il y a de toute évidence un lien entre les changements climatiques et l'augmentation des catastrophes.

L'écologie coûte peut-être cher, mais l'ignorer, coûterait et coûtera certainement plus cher. Cela amène les Vert.e.s à deux questionnements que nous souhaitons partager avec vous :

- 1) Pendant combien de temps va-t-on encore qualifier ces phénomènes qui sont dus essentiellement à l'activité humaine de catastrophes naturelles, comme cela est mentionné dans le deuxième considérant de la délibération ?

2) Imagine-t-on vraiment une reprise normale des habitants comme semble le croire les auteurs de la délibération dans le troisième considérant ?

Le retour à la normale n'existe pas. Et comme le montre la semaine dernière le nouvel éboulement dans la vallée de Saas, il faut enfin prendre conscience que le changement climatique, ce n'est pas qu'en Australie, en Afrique, en Amérique Latine, mais de manière plus dramatique qu'initialement imaginée, dans nos montagnes, dans nos Alpes.

Alors bien sûr que la solidarité doit exister entre les collectivités locales et entre les humains tout court.

Le groupe des Vert.e.s a voté favorablement l'augmentation de la somme de cette délibération. Il propose une augmentation du budget pour la solidarité en cas de pluie torrentielle, de glissements de terrain « dit naturels » ou de sécheresse « dite naturelle ». Mais au-delà de cela, notre solidarité envers les être vivants devraient s'exprimer par une formidable solidarité confédérale pour une véritable prise en considération de l'urgence climatique et des inégalités régionales et sociales qui l'accroissent. Ce n'est pas le chemin qu'empruntent le Conseil fédéral et le Parlement actuellement. Pourtant, il existe un droit humain fondamental à être protégé contre les conséquences nocives du changement climatique.

Ce n'est pas moi qui le dit, mais la Cour européenne des droits de l'homme dans un arrêt historique des aînés pour le climat. Alors envoyons cet argent à ceux qui n'ont pas su se protéger à temps des conséquences nocives du dérangement climatique. Mais si nous nous contentons de soutenir les réparations, de soigner les blessures, sans faire tout ce qui est en notre pouvoir pour défendre le droit humain, notre soutien financier apparaîtra seulement comme une manière de nous donner bonne conscience. »

M. Fontanini donne lecture de la position du groupe socialiste :

« L'été 2024 est à marquer d'une pierre noire dans l'histoire de nos populations de montagne et vallées suisses, touchées par des intempéries destructrices.

Il est de plus en plus évident que le changement climatique qui nous touche, nécessite de nouvelles formes d'organisation en amont et quand les catastrophes se produisent, il faut trouver de nouveaux moyens d'y faire face et de reconstruire ensuite.

Il est du devoir de chacun de contribuer à la hauteur de ses possibilités et capacités à la mise en place de politiques publiques visant la réduction de ces phénomènes. Nous devons aussi faire preuve de solidarité avec les populations touchées.

La commune de Meyrin a toujours su faire preuve de solidarité aussi bien avec des peuples lointains qu'avec nos amis confédérés.

Le PS, fort de nos possibilités économiques actuelles, soutient sans hésitation cette proposition et joint à l'action matérielle le plus profond sentiment de proximité avec les familles touchées par ces tristes événements. »

M. Wrzosowski ne souhaite pas ajouter autre chose après tout ce qui a été dit.

M. Busset précise que le PDC-VL s'allie à la proposition et qu'il n'était pas nécessaire de séparer les trois cantons en trois sommes identiques puisque le destinataire de ces fonds se trouve être la Chaîne du Bonheur, qui sait très bien percevoir là où les besoins sont les plus importants.

M. Clerc soumet au vote la **délibération n° 2024-16** amendée,

relative à une aide d'urgence de CHF 75'000.-, proposée par le Conseil administratif, visant à apporter un soutien à la population des communes impactées par les intempéries de l'été 2024, dans les cantons du Tessin, du Valais et des Grisons

Vu les violentes intempéries occasionnant de graves dommages et les perturbations majeures subies par plusieurs communes des cantons du Tessin, du Valais et des Grisons au début de l'été 2024;

Considérant la solidarité qui doit exister entre les collectivités locales en cas de catastrophe naturelle et l'importance d'apporter une aide immédiate aux collectivités touchées;

Considérant que ces communes ont besoin d'un soutien financier pour la réparation des infrastructures endommagées, la restauration des services essentiels et la reprise de la vie normale de ses habitants;

Conformément aux art. 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 et 79 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 10 septembre 2024,

D E C I D E

PAR 33 OUI; SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 75'000.-** destiné à la Chaîne du bonheur pour soutenir l'aide d'urgence apportée aux communes impactées par les intempéries de l'été 2024 dans les cantons du Tessin, du Valais et des Grisons,
2. de comptabiliser ce crédit de CHF 75'000.- dans le compte de l'aide d'urgence en Suisse n° 59.200002.363.60000,
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
4. de munir la présente délibération de la clause d'urgence afin que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum.

* * *

21. Délibération n° 2024-15 présentée par la commission coopération et solidarité internationales au nom du Conseil municipal de la commune de Meyrin, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de CHF 50'000.- destiné à l'association MEDAIR pour un soutien aux personnes affectées au Kivu du Nord en RDC.

M. Iswala fait part de la position du PS :

« **Medair** est une association qui intervient dans la région du Nord – Est en RDC depuis fin 2013. Elle répond depuis, à une série de crises humanitaires en termes de santé physique et mentale. Ses activités sont menées pour renforcer les services de santé, prévenir et soigner la malnutrition, garantir l'accès à l'eau potable et à l'hygiène et faire face aux situations de violences sexuelles.

Pour rappel, depuis le début de l'année, les conflits à l'arme lourde déjà présents depuis des décennies, se sont intensifiés en RDC dans la Province du Nord – Kivu. Ils se rapprochent dangereusement de Goma, la capitale de la province, peuplée de plus de 2 millions de personnes. Pour mémoire, alors que les conflits à Gaza et en Ukraine sont, à juste titre, relayés par les médias, nous ne pouvons cependant pas oublier les autres crises humanitaires qui touchent d'autres personnes, dans d'autres pays. En effet, en RDC, la population souffre en silence. L'intensification des conflits armés au Nord – Est du pays en début d'année a entraîné un déplacement massif de population. Elle fuie les violences et se retrouve sur les routes ou dans des abris de fortune, créant ainsi d'énormes besoins humanitaires dans ce pays déjà en crise. La RDC est le sixième pays le plus vulnérable au monde. Depuis des décennies, les habitants du Nord - Est du territoire vivent dans l'extrême pauvreté, les épidémies et la violence. La situation actuellement est particulièrement préoccupante dans la région de Goma et rien qu'en janvier 2024 : 600'000 personnes se retrouvent déplacées. De nombreux services de santé ont été fermés pour cause d'insécurité. Au cœur de cette crise * OUBLIEE *, les équipes de MEDAIR se mobilisent pour apporter un soutien aux personnes les plus vulnérables. L'objectif de MEDAIR est de fournir une aide d'urgence, d'acheminer l'aide médical, de traiter les cas de malnutrition les plus critiques et rétablir l'accès à l'eau potable. MEDAIR assure le suivi et la protection des victimes de violences sexuelles et met en place des mesures de protection des femmes et des enfants qui ont dû faire face à ces abus. Pour MEDAIR, répondre à cette crise * SILENCIEUSE * est PRIMODIAL. MEDAIR a besoin de soutien pour mener à bien sa mission. Il possède donc une expérience de cette région difficile, ce qui lui permet d'apporter une aide vitale aux personnes touchées par les conflits et les déplacements de population. L'engagement de la Ville de Meyrin lui permettra de continuer à apporter une aide essentielle aux enfants, aux femmes et à l'ensemble des personnes dans le besoin, en répondant au mieux aux carences vitales qui les touchent. A ce jour, le besoin de financement de MEDAIR s'élève encore à CHF 110.000.-, et toute contribution sera la bienvenue.

C'est à ce titre que la commission coopération et solidarité internationales est sollicitée pour la validation d'une éventuelle délibération d'un montant de CHF 50'000.-.

Je vous remercie de votre écoute attentive. »

M. Amato rappelle que formellement le Conseil municipal doit voter la clause d'urgence.

M. Clerc le remercie pour cette remarque et précise qu'il soumettra au vote cette clause pour cette délibération et la précédente.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Clerc** soumet au vote le **vote immédiat** de cette délibération qui est accepté par 33 oui, soit à l'unanimité.

Mme Hartmann souhaite déposer un amendement pour augmenter la somme à 75'000.-. Elle explique que la commission a présenté le conflit en RDC, mais qu'entretemps, le MPOX est apparu, créant des problèmes de santé supplémentaires. MEDAIR est spécialisée dans ce type d'interventions, il est proposé de modifier le texte ainsi « de consacrer 25'000 à la lutte contre l'épidémie de MPOX en RDC par tous les moyens jugés nécessaires ».

M. Clerc soumet au vote **l'amendement des Vert.e.s d'ajouter 25'000.- à la somme de la délibération afin de lutter contre l'épidémie de MPOX**, qui est accepté par 23 oui, 8 abstentions et 1 non.

M. Clerc ouvre le débat.

Mme Hartmann ajoute que cela fait plus de 20 ans que le Nord-Kivu subit des maladies, des crises, sans compter les violences subies par les femmes au quotidien, le viol étant employé systématiquement comme une arme de guerre. Malheureusement, le conflit a repris de plus belle en 2024, et ce qui est le plus dramatique, est qu'il résulte de conflits extérieurs concernant le Burundi et le Rwanda.

La proposition d'une aide d'urgence à l'association Medair ne peut que se justifier. Comment ne pas soutenir une des populations les plus vulnérables au monde comme l'a précisé M. Iswala ?

Mme Hartmann encourage donc l'assemblée à soutenir cette délibération ainsi que l'amendement proposé.

Mme Boccard donne lecture de la position du PDC-VL :

« Comme nous le constatons, les tragédies humaines, qu'elles soient causées par des guerres ou des catastrophes naturelles, se succèdent sans relâche. C'est pourquoi notre contribution à cette cause est non seulement nécessaire, mais essentielle.

Notre commune a déjà eu l'opportunité de collaborer avec MEDAIR dans le cadre d'autres conflits et situations dramatiques, et nous avons pu constater l'impact positif de notre soutien. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une crise particulièrement pressante : l'intensification des conflits armés en République Démocratique du Congo. Face à cette situation, des milliers de personnes n'ont d'autre choix que de fuir les violences, ce qui entraîne des conséquences catastrophiques sur leur santé, leur accès à l'eau potable, leur nutrition et les risques de maltraitements.

Il est de notre devoir, en tant que représentants de notre commune, d'encourager une réponse rapide et efficace à cette crise humanitaire. Bien que notre aide ne soit qu'une goutte d'eau dans l'océan d'un drame si vaste, chaque geste compte et peut faire une différence significative dans la vie de ceux qui souffrent.

Ainsi, notre groupe souhaite exprimer son plein soutien à cette initiative et votera favorablement pour l'octroi de ce crédit d'urgence de CHF 75'000.-. Ensemble,

faisons preuve de solidarité et démontrons que notre commune est prête à agir face à l'adversité. »

M. Wrzosowski annonce que le PLR votera cette délibération ainsi que l'amendement qui a été déposé. Il rappelle toutefois que le Conseil municipal avait voté une limite à l'aide d'urgence se montant à 50'000.-. Il s'agit d'une somme exceptionnelle que le Conseil s'apprête à voter.

M. Rheiner trouve dommage que les 25'000.- soit consacrés au MPOX, car il rappelle que cette maladie est endémique et que l'on ne sait pas si le vaccin va faire plus de bien que de mal à la population. Raison pour laquelle le groupe MCG s'est abstenu sur l'amendement. Néanmoins, il votera favorablement cette délibération. Il relève également, tout comme M. Serrano l'a précisé, que Meyrin fait plus que la ville de Genève et d'autres communes. De plus, la guerre ethnique qui sévit en RDC ne s'arrêtera pas demain au vu des implications xénophobes et politico-économiques. Il est fort probable que l'année prochaine, le Conseil municipal soit obligé de renouveler ce triste abonnement. Il aurait préféré que les autres communes soit aussi généreuses plutôt que de jouer les symboles d'exemplarité et un peu la surenchère morale. Toutefois, il n'a pas d'oursins dans son portemonnaie et grâce aux revenus fiscaux, dont une part non négligeable d'entreprises provient de négoce, reste à savoir quel type de négoce, de payer la juste rétribution du malheur des pays riches en sous-sol, mais sans le sous en surface.

M. Iswala ajoute que cette aide d'urgence brise le silence de la population qui souffre depuis des décennies et essuie ses larmes en lui donnant un petit sourire momentanément. Mais c'est un geste que l'on peut saluer et remercier la commune de Meyrin, qui n'est pas restée indifférente ni silencieuse à travers ce geste envers cette population. **M. Iswala** tient à remercier l'assemblée et se dit très ému par ce geste.

M. Clerc propose de voter la **clause d'urgence**, qui est acceptée par 32 oui et 1 abstention.

Le président soumet au vote la **délibération n° 2024-15** amendée,

présentée par la commission coopération et solidarité internationales au nom du Conseil municipal de la commune de Meyrin, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de CHF 75'000.- destiné à l'association MEDAIR pour un soutien aux personnes affectées au Kivu du Nord en RDC

Vu l'intensification des conflits armés au Nord-Est du pays ayant entraîné un déplacement massif de population fuyant les violences;

Vu le haut degré de vulnérabilité des communautés laissées pour compte avec de nombreux cas avérés de violences sexuelles, de malnutrition et de maladie infectieuse comme le choléra;

Vu les 600'000 personnes dans la région de Goma déplacées depuis janvier sans services de santé, fermés pour cause d'insécurité;

Vu le préavis positif de la commission coopération et solidarité internationales du 18 juin 2024;

Conformément aux art. 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 et 79 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission coopération et solidarité internationales, dans sa séance du 10 septembre 2024,

D E C I D E

PAR 31 OUI ET 2 ABSTENTIONS

1. d'ouvrir un crédit supplémentaire de **CHF 75'000.-** destiné à l'association Medair pour ses actions d'aide d'urgence au nord Kivu,
2. de consacrer CHF 25'000.- à la lutte contre l'épidémie de MPOX en RDC,
3. de comptabiliser ces montants dans le compte de fonctionnement 2024 sous la rubrique 59.300000.363.60000 "Actions d'entraide à l'étranger – subvention à des organisations privées à but non lucratif",
4. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
5. de munir la présente délibération de la clause d'urgence afin que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum.

M. Clerc revient sur la clause d'urgence de la **délibération n° 2024-16** qui est **acceptée par 33 oui, soit à l'unanimité.**

* * *

22. Délibération n° 2024-17 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 8'670'000.- en vue de l'agrandissement de l'école de Cointrin.

M. Cornuz déclare que le programme de rénovation des écoles a débuté par les Boudines, puis la Golette, Meyrin-village l'été prochain et vient enfin Cointrin. Il est important de souligner que Cointrin subit une forte pression en matière de construction et de démographie. Il est donc proposé de travailler à un agrandissement de l'école avec un bâtiment modulaire afin de répondre aux besoins urgents et de le faire dans un délai extrêmement court, soit en une année. Cela nécessitera un engagement et une rapidité d'exécution de tous les partenaires. La commission politique a déjà été réservée pour le 25 septembre. Il est prévu durant cette soirée de commission de traiter la motion proposée par M. Amato concernant les effectifs scolaires. Le Conseil administratif sera présent in corpore, lors de cette

soirée de commission, puisque le sujet des effectifs scolaires touchent les dicastères de chacun de ses membres. Il encourage donc le renvoi en commission travaux publics.

M. Clerc demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Il déclare que le Bureau propose un renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments.

M. Serrano veut juste une précision concernant le titre et demande confirmation qu'il s'agit bien d'un crédit de construction et non d'étude. *[Ceci est confirmé par le président].*

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Clerc** passe au vote du **renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments**, qui est accepté par 33 voix, soit à l'unanimité.

* * *

23. **Résolution n° 2024-05 présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, M. Tobias Clerc, au nom du parti Démocrate-Chrétien et Vert' Libéral et M. Francisco Sanchez, au nom du parti Socialiste, demandant la limitation des sucres et d'aliments transformés industriellement dans l'alimentation offerte aux enfants dans les EVE de Meyrin.**

M. Amato précise que l'idée de cette résolution est de diminuer l'exposition au sucre des jeunes Meyrinois et pour ce faire, il est proposé de le faire dans les EVE de la Commune. En effet, entre 400 et 500 enfants vont quotidiennement dans ces structures d'accueil. La nourriture n'est toutefois pas parfaite, bien que cela soit une des thématiques de cette législature, et l'on propose aux enfants (0-4 ans) des goûters ou des desserts sucrés. Depuis plusieurs années, on sait que le sucre est considéré comme une drogue et un danger pour la santé : plus l'on expose très tôt les enfants à ces sucres, plus difficile il sera de le combattre. Le sucre est responsable de plusieurs pathologies, de maladies cardiovasculaires, diabète, etc. L'idée est de poursuivre dans l'exemplarité que Meyrin a démontré au niveau de l'alimentation. Il faudrait proposer d'autres alternatives comme le font très bien les restaurants des EVE la majorité du temps. Mais une à deux fois par semaine, il y a des sucreries qui sont proposées et qui ont un impact sur les enfants.

L'idée est qu'au moins dans les structures de la petite enfance, on ne propose plus de sucreries. Bien évidemment, cela ne signifie pas qu'à l'extérieur, ils n'en mangeront pas et qu'ils ne seront pas exposés aux sucres.

M. Amato sait que l'exploitant suit les recommandations de la fourchette verte pour les tout-petits, mais que malheureusement il ne s'est pas aligné avec les dernières recommandations de l'OMS, qui préconise une exposition tardive aux sucres. L'idée n'est pas de supprimer toute animation festive dans les EVE, raison pour laquelle il est précisé dans la résolution que pour les événements exceptionnels comme les fêtes d'anniversaire, qu'il est préférable de rassembler une fois par mois, étant

donné que le gâteau est fait par les enfants, il est important de maintenir cela, ainsi que les différentes fêtes culturelles, Noël, Pâques...

M. Serrano va édulcorer ses propos : il a une question de compréhension. Il comprend tout à fait l'idée de la résolution, qu'il partage. Le PLR ne comprend pas puisque les crèches sont pourvues de diététicien.ne.s, notamment chez Eldora, et se demande où est-ce que cela coince ? Il rappelle que des professionnel.le.s sont payé.e.s pour faire ce travail et à entendre les Verts, il semblerait que le travail ne soit pas fait.

M. Clerc pense qu'il serait judicieux de ne pas faire une commission en plénière.

M. Busset pense que cette résolution est pavée de bonnes intentions. La résolution parle d'aliments sucrés à certaines occasions. De quelles occasions parle-t-on exactement ? Il faudrait pouvoir partir de la situation actuelle et agir de manière à atteindre un objectif déterminé. Il faudrait, lors du processus, avoir une bonne définition de la méthode utilisée pour arriver au but fixé par cette résolution.

M. Clerc comprend que le PDC-VL souhaite renvoyer la résolution en commission alimentation durable ad hoc.

M. Clerc passe au vote de l'entrée en matière, à laquelle personne ne s'oppose. Il demande si quelqu'un s'oppose au vote immédiat.

M. Serrano indique que son groupe va soutenir cette résolution. Il rappelle que l'objet ne souhaite pas uniquement s'attaquer aux sucres, mais également aux aliments transformés industriellement. Il propose de ne pas voter immédiatement, mais de le **renvoyer en commission alimentation durable ad hoc**.

M. Amato ne voit pas d'inconvénient à ce que cet objet soit renvoyé en commission afin de voir la démarche que le Conseil administratif souhaite développer. Il rappelle que pour ce qui est des aliments transformés industriellement, Eldora bénéficie du label *fait maison* et que par conséquent, les repas sont faits à 100% sur place par les cuisiniers. Des contrôles sont effectués plusieurs fois par année et ce label est assez sérieux. La résolution fait donc allusion à ces aliments transformés, car il y a énormément de sucres cachés dans ces derniers.

Mme Leuenberger encourage le renvoi en commission pour le référentiel en matière d'alimentation saine et durable, qui est entrain d'être mise en place au sein de la filière restauration, qui touche la petite enfance jusqu'aux aînés. Elle précise que le deuxième décide n'est pas de la compétence de la commune, à savoir de mettre à disposition un goûter sain au parascolaire, puisque ceci est de la compétence du GIAP. La commission permettrait donc d'élaborer une action un peu plus musclée pour faire entendre en dehors de la Commune et de signifier que l'alimentation est un sujet qui préoccupe non seulement les élus, mais une bonne partie de la population. Ceci concerne l'ensemble de la population et pas exclusivement les 500 enfants des EVE, soit un tiers de la population des 0-4 ans. Le Conseil municipal pourrait donc se mobiliser sur une action plus large pour sensibiliser de manière plus importante les 1000 autres enfants qui n'ont pas la chance de fréquenter les structures d'accueil.

M. Fontanini confirme le travail en profondeur qui est en train d'être élaboré. Il est important de faire un travail consolidé et d'avoir des informations claires et factuelles pour pouvoir discuter. Il se réjouit d'accueillir le traitement de cette résolution à la commission alimentation durable ad hoc. Il souhaite tout de même préciser que cela n'empêche pas de voter cette résolution en vote immédiat.

M. Amato pense effectivement que la résolution comprend l'intention politique et que celle-ci se divise en deux parties. Le deuxième décide vise donc à faire entendre la voix du Municipal auprès des autres instances responsables de l'alimentation des enfants.

M. Clerc soumet au vote le **renvoi en commission alimentation durable ad hoc, qui est accepté par 30 oui et 3 abstentions.**

Afin de préparer au mieux cette commission, **Mme Heiniger** trouve qu'il serait judicieux que les commissaires reçoivent les menus de 2 ou 3 semaines de chacune des EVE pour se faire une idée de ce qui est donné aux enfants.

M. Iswala estime que cette démarche doit s'adresser à tous les enfants meyrinois et pas uniquement à ceux qui fréquentent les crèches pour lesquels on a le même souci. En dehors des crèches, chez les parents, le problème persiste et il faudrait étudier la manière de sensibiliser les parents à cela.

* * *

24. **Motion n° 2024-06 présentée par Pascal Seeger au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'Libéral demandant la coloration des chemins de la Campagne Charnaux, voire de la future voie verte communale, avec de la peinture photoluminescente.**

M. Busset déclare que cette motion propose de réduire les problèmes liés à la sécurité nocturne des voies piétonnières et cyclables tout en se préservant de l'énergie nécessaire à l'éclairage électrique. L'utilisation d'un marquage photoluminescent offre une solution adéquate et innovante à cette problématique applicable non seulement aux chemins de la campagne Charnaux, mais aussi à la future voie verte qui traversera prochainement le territoire communal. Il s'agit d'une innovation brevetée et certifiée. La peinture se charge à la lumière naturelle ou artificielle et s'illumine dans l'obscurité en 10 heures, sans alimentation électrique ni émissions de CO₂. La résistance de cette peinture photoluminescente est prouvée depuis plus de cinq ans et par plus de 300 applications par des collectivités publiques. Les contrôles effectués démontrent une parfaite stabilité du processus lumineux. Nuit après nuit, le marquage s'illumine même en sous-bois, quelle que soit la météo et les cycles, été comme hiver. Il s'agit donc d'une alternative respectueuse de l'environnement et un outil efficace pour lutter contre la pollution lumineuse.

M. Busset pense qu'il serait intéressant d'avoir des détails plus fournis de ce marquage par l'entreprise, qui promeut cette technologie, en commission santé et sécurité ainsi que des représentants d'une collectivité publique ayant adopté ce système.

M. Clerc demande si le PDC-VL souhaite renvoyer cette motion en commission.

M. Busset déclare avoir été bluffé par ce système et pense qu'il serait intéressant d'avoir des détails plus fournis par les producteurs de cette technologie et d'avoir un retour des utilisateurs à Fribourg, par exemple.

Au nom du PLR, **M. Serrano** aimerait étudier cette solution en commission, étant donné que plusieurs sites sur la Commune ne bénéficient pas de l'éclairage nécessaire et ce procédé pourrait être intéressant d'être développé ailleurs que sur la campagne Charnaux. Toutefois, il rend attentif le Conseil municipal que ce procédé est extrêmement coûteux. Cette solution sera de toute façon meilleure marché que l'installation de poteaux avec des LED et autres, et ira dans le sens des Vert.e.s de réduire la pollution lumineuse.

M. Amato propose de voter cette motion et de laisser le Conseil administratif la traiter, de faire un essai sur la campagne Charnaux et de rencontrer les élaborateurs de cette peinture. Ensuite, si l'essai est concluant, il sera possible de voir si l'on peut l'appliquer ailleurs.

M. Clerc demande à quelle commission le PDC-VL souhaite renvoyer l'objet.

M. Busset a pensé à la commission santé et sécurité, car l'on sait qu'il existe des cheminements ombragés qui ne sont pas suffisamment éclairés et qui suscitent une certaine crainte auprès de la population, notamment féminine. Mais il est possible aussi de le renvoyer à une autre commission comme celle de l'environnement durable étant donné que l'on parle d'une technologie qui épargne les émissions de CO₂.

M. Cornuz rejoint les propos de M. Amato. La motion si elle est votée permet de commencer le travail quitte à revenir auprès du Conseil municipal pour redonner des informations soit sous la forme d'une commission, soit sous la forme d'une information. Par contre, si le Conseil municipal décide de partir en commission, il rappelle que tout ce qui concerne l'aménagement des voies communales, est pris en charge par le service de l'urbanisme, travaux publics et énergie. Par conséquent, il est plus logique de le renvoyer à une commission de ce service. Néanmoins, pour sa part, il ne recommande pas le renvoi en commission.

M. Fontanini pense qu'il est difficile de discuter de quoi que ce soit, tant que l'on n'a pas fait un essai sur le terrain. Il pense plus raisonnable de donner le mandat au Conseil administratif d'effectuer ce test. Il est également partisan de voter cette motion. En effet, cette technologie lui fait penser à des soirées dansantes, flashy des années 80, raison pour laquelle il préfère voir de visu ce qu'il en est.

M. Busset se rallie aux propos de ses préopinants et préfère voter immédiatement cette motion.

M. Trippel annonce que les indépendants Mme Schweizer, M. Ferati et lui-même soutiennent cette motion. En effet, avec l'arrêt de l'éclairage public, il est par endroit inconfortable, voire peu sécurisant, de se déplacer dans le noir.

M. Serrano propose un amendement, à savoir d'opter pour le vote immédiat et de demander au Conseil administratif, de procéder à titre expérimental à la coloration d'un tronçon de test et cela coûtera un peu moins cher.

M. Clerc demande s'il y a d'autres amendements.

M. Amato propose de donner également le nombre de centimètres, à quel endroit, de quelle couleur, et si l'on veut un trait continu ou des pointillés. Il pense que le Conseil administratif et l'administration font du bon travail et ils ont entendu les souhaits du Conseil municipal. Il déclare qu'il votera telle quelle cette motion et pas l'amendement.

M. Serrano préfère être sûr de la commande, car souvent on entend que le Conseil administratif n'a pas fait ce qu'on lui a dit... Le PLR propose d'écrire ce que le Conseil municipal souhaite, à savoir un tronçon test, et non pas tous les chemins de la campagne Charnaux.

Mme Murciano est d'avis que le Conseil municipal ne prend pas un risque énorme en votant cet objet.

M. Cornuz confirme que le Conseil administratif a bien entendu les souhaits du Conseil municipal et il le remercie de sa confiance.

M. Serrano retire son amendement et demande aux autres partis de ne pas s'étonner si cela n'a pas été fait selon les souhaits exprimés par le Municipal.

M. Clerc met aux voix le **vote immédiat**, qui est accepté par 33 voix, soit à l'unanimité. **Le président** ouvre les débats.

M. Damien Bocard donne la position des Verts :

« Cette motion s'inscrit dans une démarche à la fois écologique, économique et innovante.

Grâce à ce marquage à titre de test, il sera possible de se déplacer de nuit à travers la campagne Charnaux sans avoir besoin d'utiliser l'éclairage public ou la lumière de son téléphone, tout en renforçant également le sentiment de sécurité.

Pour notre groupe, ce projet doit-être considéré comme une première expérimentation.

Si celle-ci s'avère concluante, cela ouvrirait la voie à une extension de la mise en place de ce dispositif à d'autres espaces publics, comme les pistes cyclables, renforçant ainsi la sécurité des cyclistes.

Il conviendra de s'inspirer des enseignements des expériences précédentes, telles que celles menées en 2021 en Valais, où des tests ont été réalisés sur des pistes cyclables en collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU). Il faudra

également identifier les éventuelles contraintes législatives à la mise en place de cette peinture photoluminescente sur le domaine public.

Trois raisons principales motivent notre soutien à cette motion :

- Une sécurité accrue pour les usagers, notamment dans les zones mal éclairées, et cela sans électricité ;
- La lutte contre la pollution lumineuse, qui a des impacts négatifs sur la biodiversité ;
- Une solution durable et innovante, qui allie technologie et respect de l'environnement.

C'est pourquoi, les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin soutiennent la motion n°2024-06, visant à illuminer les chemins de la campagne Charnaux avec de la peinture photoluminescente.

Nous nous réjouissons de voir naître avec ce marquage une véritable constellation terrestre sur la campagne Charnaux. A nos pinceaux, et que la lumière soit. »

M. Rheiner, au nom des MCG, invite les conseillers à se rendre à Fribourg pour en voir le résultat et il prendra des photos pour en témoigner.

La parole n'étant plus demandée, **M. Clerc** soumet au vote la **motion n° 2024-06**,

présentée par Pascal Seeger au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéral demandant la coloration des chemins de la Campagne Charnaux, voire de la future voie verte communale, avec de la peinture photoluminescente

Considérant le Plan lumière en cours de conception au sein de la Commune découlant de la résolution n° 2020-07 demandant la limitation de la pollution lumineuse;

Vu la nécessité de maintenir un sentiment de sécurité pour les citoyens dans des zones peu éclairées ou quand l'éclairage public est éteint;

Vu la construction de la voie verte qui traversera notre territoire;

Considérant la nécessité d'effectuer des économies d'électricité compte tenu des risques de pénurie annoncés;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 10 septembre 2024,

D E C I D E

PAR 33 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de demander au Conseil administratif :

1. de procéder, à titre expérimental, à la coloration des chemins de la Campagne Charnaux au moyen d'une peinture phosphorescente en remplacement des luminaires actuels au sol utilisant de l'électricité,
2. en cas de résultat positif, d'évaluer la possibilité d'étendre l'usage de cette peinture photoluminescente en d'autres lieux comme la future voie verte.

* * *

25. **Motion n° 2024-07 présentée par Esther Hartmann au nom du groupe des Vert.e.s de Meyrin Cointrin et par Marco Fontanini au nom du groupe Socialiste de Meyrin-Cointrin pour l'audition et l'étude des collaborations possibles avec le Comité Citoyen de l'Alimentation, Meyrin.**

Mme Hartmann déclare que cette motion est née du désir des citoyens actifs et concernés par la problématique de l'alimentation. S'il y a une chose que le Covid a permis de mettre en évidence, c'est la précarité alimentaire dans laquelle se trouve un ensemble de concitoyens. C'est à partir de cette remarque qu'un groupe d'habitants de la Commune et du canton se sont réunis avec des producteurs agricoles pour réfléchir à la thématique. Tout le monde souhaite manger sainement avec des aliments issus de l'agriculture biologique, local, mais il faut se poser la question de l'accessibilité à cette nourriture de qualité. Des citoyens travaillent depuis plusieurs mois dans des groupes sur la manière de permettre l'accès à ces aliments et une juste rétribution des producteurs. Ils se sont réunis quatre fois et réfléchissent à des modèles extérieurs et ce qui pourrait fonctionner à Meyrin. Cette motion permet de faire le point sur l'avancée de leurs travaux et de voir dans quelle mesure ils pourraient s'insérer dans un dispositif qui se met en place depuis plusieurs années à Meyrin. Elle encourage l'assemblée à soutenir cette motion.

M. Fontanini rappelle que cette motion demande la convocation d'une commission et donc en tant que président de la commission alimentation durable ad hoc, il va s'en saisir en collaboration avec l'administration.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **M. Clerc** passe au vote du **vote immédiat**, qui est accepté par 32 voix.

M. Fontanini donne la position du parti socialiste, qui consiste à souligner le démarrage d'une véritable politique publique en matière d'alimentation durable. Après avoir défini un référentiel qui permet de garder le cap, le groupe de travail s'est concentré sur l'amélioration des prestations communales en matière d'alimentation, tout en démarrant un vaste chantier, qui permettra de développer positivement l'infrastructure communale. Dans le même esprit, le monde associatif a été également inclus dans cette réflexion notamment en ce qui concerne les manifestations qui se tiennent sur le territoire communal. Le simple fait qu'un groupe de Meyrinois.es ait décidé de donner de leur temps et de leur énergie pour chercher

les moyens d'aller dans le bon sens, en tenant compte de l'accès à une alimentation saine et durable, est un véritable sentiment de fierté. Cette problématique complexe a été affrontée avec courage ainsi que ses implications économiques, environnementales, sociales et émotionnelles. Des citoyens ont fait la même démarche de leur côté. Aujourd'hui, ceux-ci sont prêts à s'impliquer avec le Conseil municipal pour vérifier quelles sont les collaborations possibles et pour confronter leur expertise à celle du Conseil municipal. Il est donc important de les rencontrer pour écouter ce qu'ils ont à dire et à proposer. Cette opportunité unique permet au Conseil municipal d'accompagner les habitants dans cette démarche. Le groupe Socialiste va donc soutenir cette motion et invite les autres groupes à en faire de même.

M. Grognuz remercie Mme Hartmann pour ses explications concernant les tenants et les aboutissants de cette motion, et déclare au nom du PLR, que son groupe va soutenir cette motion.

M. Clerc passe au vote de la **motion n° 2024-07**,

présentée par Esther Hartmann au nom du groupe des Vert.e.s de Meyrin Cointrin, de Marco Fontanini au nom du groupe Socialiste de Meyrin-Cointrin pour l'audition et l'étude des collaborations possibles avec le Comité Citoyen de l'Alimentation, Meyrin

Vu les recommandations de l'OMS pour tous les acteurs de la santé publique formulées notamment dans la « Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé » adoptée en 2004;

Vu la votation du 18 juin 2023 sur l'ancrage constitutionnel du droit à l'alimentation;

Vu le point 3 du programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif, qui vise à favoriser et rendre accessible une alimentation saine et durable (pour toutes les générations);

Vu l'adoption du Plan directeur communal par le Conseil municipal, le 15 décembre 2020;

Vu le 6^{ème} rapport du GIEC publié le 28 février 2022 portant notamment sur les conséquences du changement climatique sur le système alimentaire et les écosystèmes dégradés;

Vu l'adoption de la délibération n° 2017-29 permettant le financement des travaux de rénovation de la ferme de la Planche;

Vu le dépôt de la résolution n° 2021-05 demandant de trouver des solutions pour éviter que des denrées alimentaires ne finissent à la poubelle en juin 2021;

Vu l'adoption à l'unanimité de la délibération n°2022-03 acceptant la légumerie ainsi que l'adoption d'un crédit d'étude pour la construction d'une cuisine centralisée pour la restauration collective scolaire;

Vu l'acceptation du référentiel pour une alimentation saine et durable;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 10 septembre 2024,

D E C I D E

PAR 33 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de demander au Conseil administratif :

1. de répondre positivement et dans les meilleurs délais à la demande du Conseil municipal de réunir, d'entente avec son président, la commission alimentation, dans le but d'associer, dès le début, le Conseil municipal à l'élaboration du projet,
2. d'étudier, en concertation avec le Comité Citoyen de l'Alimentation et la commission alimentation durable ad hoc, la possibilité de mise en route d'une caisse alimentaire à Meyrin,
3. d'évaluer l'opportunité d'intégrer ce projet pilote dans la politique d'alimentation durable de la commune,
4. d'évaluer les modes de collaborations et de partenariat, notamment financiers, entre la Commune et le Comité Citoyen de l'Alimentation, Meyrin.

* * *

Au vu de l'heure tardive, **M. Clerc** annonce que les deux points suivants sont reportés à la prochaine séance plénière du 15 octobre 2024.

26. **Pétition n° 2024-04 en faveur d'un droit des nuages dans le ciel meyrinois.**

et

27. **Pétition n° 2024-05 demandant de préserver la santé des chiens à Genève.**

* * *

28. **Annonces de projets.**

Néant.

* * *

29. **Propositions individuelles.**

M. Serrano demande un tour de table sur le système de vote. Il n'est pas entièrement satisfait par l'outil et propose de profiter de la présence du représentant de l'entreprise pour lui en faire part.

M. Clerc pense qu'il est possible de le faire par d'autres canaux plutôt que de le faire en plénière. Etant donné qu'il y a 35 personnes différentes, chacune pourrait faire un commentaire différent sur l'utilisation de l'outil. Il propose plutôt de convoquer une commission administration générale élargie pour pouvoir en discuter et suggère également de laisser un peu de temps pour se familiariser avec ce nouveau système.

Il remercie M. Plouchart, responsable des systèmes d'information, pour sa présence. *[Applaudissements]*.

* * *

30. **Questions.**

[M. Sanchez donne lecture des questions.]

Mme Schweizer remarque que sur la place du village il manque des pavés, qui ont été remplacés par du goudron noir au lieu du ciment gris. Elle estime que cette place de Meyrin-village mérite un grand rafraîchissement. Est-ce que cela est prévu ?

M. Wrzosowski demande si l'on peut imaginer un macaron ou autre signe distinctif pour les véhicules des aides-soignants ou proche-aidants pour éviter les amendes ?

M. Grognuz souhaite savoir s'il n'existe que 8 places de parc pour Noëlla Rouget ?

M. Halimi demande s'il y a dans le cadre des recrutements au sein de l'administration meyrinoise un critère concernant les limites de la zone de domiciliation ?

Mme Deluermoz a été surprise de découvrir dans le programme de Meyrin-les-Bains une activité proposée par l'église évangélique. Elle aimerait connaître les critères qui permettent à un courant religieux d'être intégré au programme.

M. Busset demande si l'on peut renouveler les panneaux d'information sur la faune et la flore de la réserve de Mategnin les Crêts. En effet, certains ont subi les affres du temps, d'autres ont été vandalisés et il serait judicieux de montrer que la Commune tient à entretenir cette réserve naturelle pour un prix peu coûteux mais bénéfique à la population.

Mme Murciano déclare que le service de l'environnement informe les associations et les clubs que pour des questions de budget, il ne peut plus offrir des plantes pour les tournois ou autres événements.

Mme Um revient sur la motion n° 2021-02, le Conseil municipal avait accepté de mettre à disposition des protections hygiéniques dans les toilettes des bâtiments gérés par la Commune : où en est-on dans la réalisation des installations nécessaires ?

Mme Billet souhaite savoir à qui appartient le balcon de la boulangerie Oberson, car c'est une véritable patinoire. En outre, sur la rue Antoine-Verchère vers les poubelles, les pavés sont glissants.

M. Serrano demande en ce qui concerne la politique de traitements des agents, IMAD, infirmiers, etc. quelle est la politique adoptée en termes de stationnement.

M. Nobs demande pourquoi on réserve 7 chalets devant le centre commercial pour les prochaines élections, alors qu'il n'y a que 6 partis au Conseil municipal. Il souhaite savoir si les chalets seront loués au même tarif que l'année dernière. Est-ce que le Conseil administratif va garder le principe du paiement de CHF 50.- pour une location ou offrir cette location aux partis ?

* * *

La séance est levée à 23h00/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 7 octobre 2024.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Francisco Sanchez

Tobias Clerc